

3.M.A.
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 79 Rue Ingénieur Cachin
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
499 315 430 RCS CHERBOURG

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 JUILLET 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

- PAR SIGNATURE ÉLECTRONIQUE VIA YOUSIGN -

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -5 423,65 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -5 423,65 euros

Report à nouveau antérieur : -4 625,77 euros

Au compte « report à nouveau » -5 423,65 euros
S'élevant ainsi à -10 049,42 euros

L'Associé Unique constate que le résultat de l'exercice ne permet pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
200 000,00 euros, soit 500,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
180 000,00 euros, soit 450,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 180 000,00 euros

Certifié conforme,
Le Président,
Monsieur Christophe ARRIVE

Signature recueillie via le procédé YOUSIGN

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SAS 3MA		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		79 RUE INGERIEUR CACHIN		50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN		
SIRET		4 9 9 3 1 5 4 3 0 0 0 3 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014	1	016	1	
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	5 002	042	5 002	
	Total I (5)	044	5 003	048	1 5 002	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050		052		
		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068		070		
		072	124 676	074	124 676	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	870	086	870	
	Total II	096	125 545	098	125 545	
	Total général (I + II)	110	130 548	112	1 130 547	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	400			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	-1 294			
	Report à nouveau	134	-4 626			
	Résultat de l'exercice	136	-5 424			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	-8 943			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	106 988			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	906			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	3 140			
	Comptes courants d'associés	173	2 351			
	Autres dettes	175	26 105			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	139 490			
Total général (I + II + III)		180	130 547			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	89 476
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 3MA		Néant ☐		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐		Exercice N clos le		
				3	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215 217	214 218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 263	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)	380		252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254		
	Dotations aux dépréciations			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262		
Total des charges d'exploitation (II)				264	4 263	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-4 263	
Produits financiers (III)		280	16 049			
Charges financières (V)				294	5 177	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	12 032	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-5 424	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	5 424
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	12 032		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	70 306	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)			986	ZFU -TE (44, octies A)	987
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindecies A)			181	JEI (44, sexies A)	989	
ZRD (44 terdecies)			127	ZRR (44, quindecies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)			991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
ZFANG (44 quaterdecies)			345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
BUD (44 sexdecies)			992			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	11 787
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	65 127
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	65 127

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 130 547,22 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -5 423,65 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur
nette

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 3MA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1,00		
TOTAL	1,00		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	5 002,00		
TOTAL	5 002,00		
TOTAL GENERAL	5 003,00		
	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles			1,00
TOTAL			1,00
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières			5 002,00
TOTAL			5 002,00
TOTAL GENERAL			5 003,00

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 3MA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			0,91	0,09		1,00
TOTAL			0,91	0,09		1,00
TOTAL GENERAL			0,91	0,09		1,00

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

Dépréciation
début
d'exercice

Augmentation
dotation de
l'exercice

Diminution
reprise de
l'exercice

Dépréciation fin
de l'exercice

ETAT DES CRÉANCES

SAS 3MA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Groupe et associés (2)	124 675,72	124 675,72	
TOTAL	124 675,72	124 675,72	

SAS 3MA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

PRODUITS À RECEVOIR

Montant

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS 3MA

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 907,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	905,60
Autres dettes	241,45
TOTAL	3 054,06